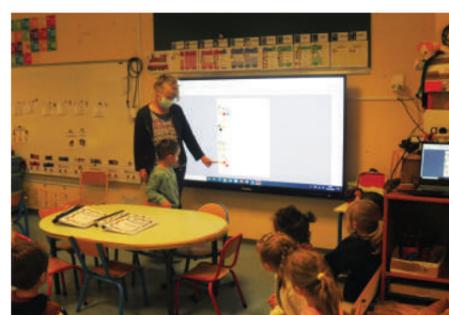
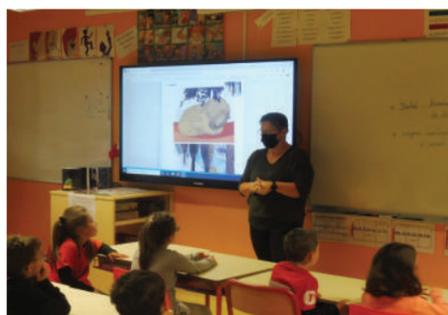


L'ÉCOLE NUMÉRIQUE EST FONCTIONNELLE.



Au fil de nos bulletins, nous vous avons tenu informé de l'évolution du dossier de l'école numérique. D'abord sur l'élaboration du projet à l'été 2020, ensuite nous avons été heureux de vous informer de la réponse positive à notre projet de l'inspection académique en décembre 2020. Dans ce nouveau bulletin qui est entre vos mains, nous sommes fiers de pouvoir vous indiquer que le dossier est abouti. Dès réception de la convention entre le Rectorat et la Mairie en date du 26 Avril 2021, nous avons passé commande du matériel pour qu'il puisse être installé à la veille de la rentrée scolaire pour que nos enfants puissent en bénéficier tout au début de leur année scolaire.

C'est chose faite, un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce projet.



LA LOI MONTAGNE 2

Pour limiter les embouteillages dans les régions montagneuses et améliorer la sécurité des automobilistes la loi montagne2 impose aux conducteurs, à compter du 1er novembre et jusqu'au 31 mars de doter son véhicule d'équipements d'hiver. Elle est applicable dans 48 départements dont la haute Loire.

Deux choix d'équipements s'offrent à vous :

1) 4 pneus hiverns marquage «M+S» «M.S» «M&S» ou «3 PMFS».

Les pneus 4 saisons sont tolérés s'ils présentent la mention «3 PMFS».

2) Détenir dans son coffre des chaines ou des chausettes

Les pneus clous ne sont pas interdits, leur usage est strictement limité entre le dimanche précédent le 11 novembre jusqu'au dernier dimanche de mars.

Il y aura une certaine tolérance cette année. Une nouvelle signalisation sera progressivement implantée. Elle indiquera les entrées et les sorties de zones où l'équipement est obligatoire.



CIMETIÈRE

PROCÉDURE DE REPRISSE DES CONCESSIONS EN ÉTAT D'ABANDON.

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon vous a été présentée dans notre bulletin municipal de Juillet 2021.

Le conseil municipal par souci de transparence vous tiendra régulièrement au courant de l'évolution de cette procédure.

En effet après un état des lieux des différentes concessions, celle-ci va entrer dans une deuxième phase : les descendants ou successeurs de chaque concession seront invités à assister à la visite de constat d'abandon qui aura lieu le 25 novembre à 10 h au cimetière.

Parallèlement un avis sera affiché à la mairie ainsi qu'aux portails du cimetière.

Toutes les concessions considérées comme abandonnées seront matérialisées par un panneau.

La mairie se tient à la disposition des familles pendant toute la procédure.



Pas de mot de l'opposition pour ce mini bulletin. Voici l'adresse mail si vous souhaitez joindre leurs élus bienvivreanssac@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique



SANSSAC L'ÉGLISE

Au coeur du Pays du Feu

Coyac
Driaudes
Eyssac
Farreyrolles
Les Vignes
Le Zouave
Lonnac
Mezeyrac
Vourzac.

@Image Let's Go - Montage Joseph Boyer

Coté Place
Eglise

NOUVELLE MAIRIE
PROJET LANCÉ

ÉCOLE NUMÉRIQUE
PROJET ABOUTI



LA VIE REPART !

par Jean Yves BERAUD Maire de Sanssac L'Eglise.

On le sent bien : la vie collective des Sanssacois et Sanssacoises repart.

Les associations se manifestent, retrouvent leur lieu de rendez-vous, leurs habitudes, leur public. Un peu moins peut-être. Les mesures sanitaires liées au Pass restent en vigueur et on ne doit pas relâcher notre vigilance. Mais quand même, c'est reparti. Il en est ainsi de l'Association des Aînés ruraux, du Yoga, des chasseurs, du groupe folklorique, des associations dans les villages de Vourzac ou de Coyac, des Issartoux, de la Chorale, le Comité des Fêtes prépare sa soirée Beaujolais, le CCAS le repas des Anciens ... Et les locations de la salle socio-culturelle reprennent.

C'est reparti aussi à l'école, avec une classe en moins du fait des calculs à courte vue de l'Inspection Académique. Mais avec la volonté toujours affirmée de notre municipalité de SANSSAC de faire de l'Ecole Michel PIGNOL et à travers son label « d'école numérique », un tremplin efficace pour l'avenir de nos enfants.

C'est reparti avec la pousse du gazon sur le bord des voies à Lonnac : les travaux et aménagements sont finis. On peut expérimenter ce que donne une chaussée bordée par des plateformes engazonnées : C'est plus agréable à regarder, et surtout, cela permet de limiter la course des eaux de surface. Même si ce début est très modeste, notre commune s'inscrit dans le mouvement actuel qui tend à limiter l'étanchéification des sols. Cette orientation sera poursuivie.



C'est reparti pour les travaux et projets communaux : dès qu'un projet se termine, un autre s'ouvre. Après Lonnac et les ralentisseurs du bourg, nous engageons les travaux des fossés de Fontaine Basse, la consolidation du dernier tronçon de la route des Vignes et la réfection des chemins. Vous ne voyez pas toujours les employés municipaux sur le bord de la chaussée. Mais soyez certains que s'ils ont terminé la fontaine de Driaudes, ils refont un mur de voirie effondré, ils assurent les petits travaux de l'école, ils refont un pont sur un chemin de randonnée, remettent en peinture la signalisation routière, dégagent des arbres morts sur la chaussée.... Ce type de petits ou gros travaux où chacun estime que celui à faire en face de chez lui est le plus urgent, se renouvelle sans cesse et notre équipe ne chôme pas. Elle a même dû être renforcée ces derniers temps avec Jean-Pierre.

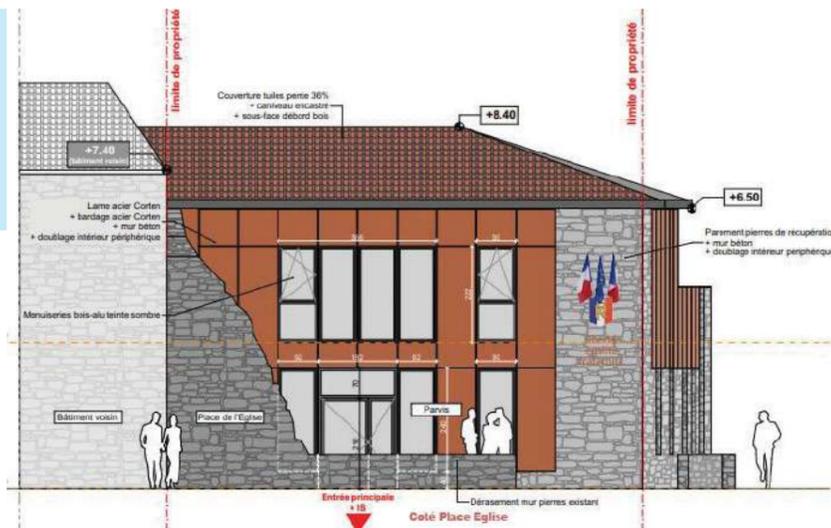
Enfin c'est bien reparti avec le projet de notre mairie en centre-bourg. Vous le verrez dans ce bulletin express. L'esquisse présentée a reçu une large approbation chez ceux qui ont pu la découvrir. Nous avons toutes raisons d'être optimistes sur son financement. Nous l'étions dès le départ et nous le restons. Mettre le symbole de la démocratie au milieu du village, faciliter son accès pour tous nos concitoyens, favoriser les conditions à ceux qui y travaillent, travailler ainsi pour l'avenir de notre commune, tout cela reste un objectif qui nous motive.

Oui, SANSSAC se rem-

Qr Code à scanner pour l'accès à notre site internet sanssacleglise.fr



MAIRIE, UN PAS DE PLUS, LE PERMIS DE CONSTRUIRE EST DÉPOSÉ.



Le projet a pris racine sous le mandat de la précédente municipalité et comprenait deux volets intimement liés : le premier est la construction et/ou rénovation de la mairie pour répondre à une occupation des locaux plus adaptée et plus fonctionnelle qu'elle ne l'est aujourd'hui et le deuxième celui de la rénovation de la place du bourg pour en faire un espace beaucoup plus attrayant pour les habitants, le commerce actuel et d'éventuels futurs artisans et/ou commerçants.

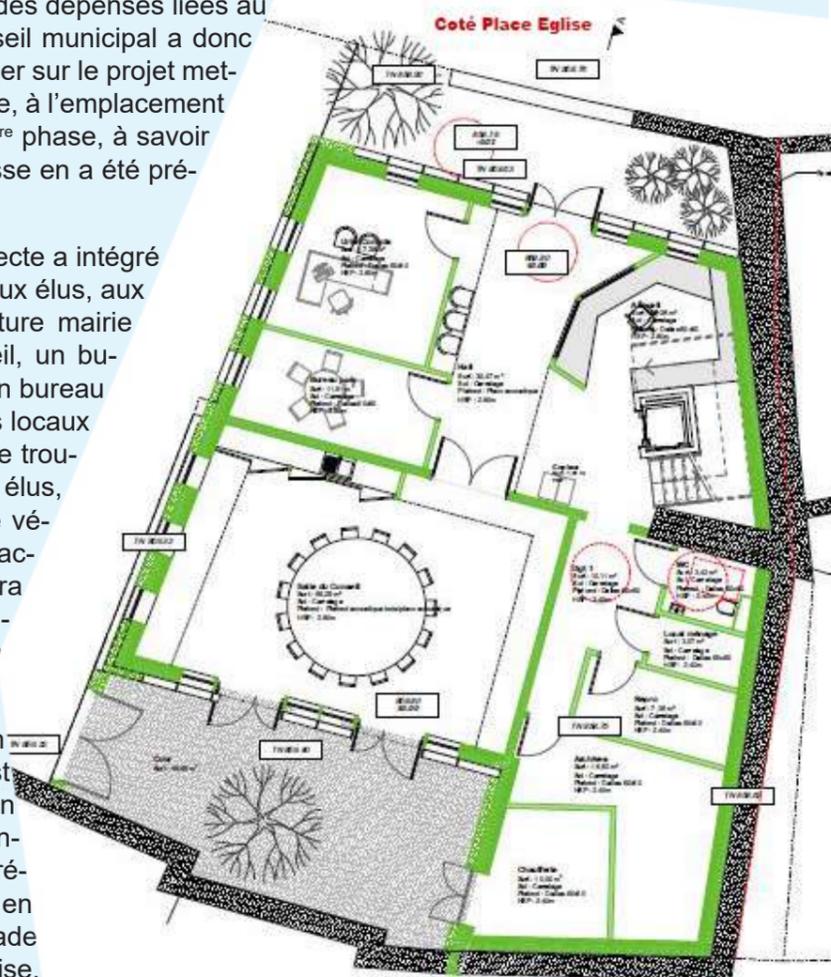
L'actuelle municipalité a donc logiquement repris à son compte ces intentions et en a accéléré le processus en confiant l'étude de faisabilité à un cabinet après appel d'offres.

Le cabinet Archigram nous a livré un document attestant de la faisabilité du projet sur l'emplacement disponible en centre bourg : l'ex maison « Jammes ». La question de la rénovation de la mairie actuelle a été abordée, bien évidemment, en commission d'aménagement urbain. Cette dernière hypothèse n'aurait cependant pas solutionné les inconvénients actuels : emplacement, accessibilité, surface, gestion des 3 niveaux et ceci pour un coût pas significativement moindre compte tenu des dépenses liées au devenir de la maison « Jammes ». Le conseil municipal a donc logiquement décidé à la majorité de s'engager sur le projet mettant la mairie au centre du bourg, sur la place, à l'emplacement de la maison « Jammes » et de lancer la 1^{ère} phase, à savoir l'obtention du permis de construire. L'esquisse en a été présentée publiquement le 3 septembre 2021.

A notre demande, le cabinet Let's Go Architecte a intégré des espaces de travail dédiés aux agents, aux élus, aux intervenants extérieurs et au maire. La future mairie aura en rez-de-chaussée : un hall d'accueil, un bureau d'accueil, un bureau de comptabilité, un bureau polyvalent, la salle du conseil / mariage, des locaux techniques, une cour intérieure. A l'étage, se trouveront : le bureau du maire, le bureau des élus, une salle office prolongée par une terrasse végétalisée. Cet aménagement permettra d'accueillir d'autres services publics et permettra de rencontrer la population en toute confidentialité. Nous passerons d'une superficie d'environ 90 m² à 230 m².

En matière d'énergie, le projet consiste à en réduire au maximum la consommation. C'est la raison pour laquelle en plus de l'isolation thermique, il est prévu d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit. Afin de préserver la mémoire du lieu, une partie du mur en pierre de la maison sera conservée sur la façade donnant sur la place en direction de l'église.

Les plans sont susceptibles d'être modifiés.



REZ-DE-CHAUSSÉE

Des fenêtres en aluminium orneront les différentes façades se mêlant aux pierres récupérées de l'ancienne bâtisse et au bardage de couleur rouille, « Acier Cortène » qui rappelle la couleur des pierres de nos maisons.

Le financement de ce projet est bien sûr la question de fond. Le prévisionnel s'élève à 1 million d'euros ce qui n'est guère plus élevé que le coût de la salle socioculturelle. Le souci constant de l'actuelle équipe municipale est la recherche des aides et subventions. Il faut savoir que nous n'aurons jamais plus de 80% d'aide, c'est la loi, mais nous travaillons à tendre vers cet objectif. C'est pourquoi dès le début de sa mandature, l'actuelle municipalité a multiplié les demandes de subventions auxquelles elle pouvait prétendre et initié des rencontres avec les responsables et élus des différentes structures nationale (Etat), régionale et départementale. A ce stade, si des décisions fermes et définitives n'ont pas été obtenues, des discussions avec l'Etat pour une subvention pouvant dépasser les 30 % sont sérieusement engagées. Il faut noter par ailleurs que, découlant de cet engagement, il existe, dans ce domaine, des bonnes pratiques permettant de penser que la région ne pourrait pas faire moins que l'Etat. Ainsi, même si le département n'intervenait pas à la même hauteur, la municipalité a bon espoir d'obtenir des subventions qui dépassent les 70 % du coût total. Si nous devons ne pas obtenir le niveau de 60%, le projet serait sérieusement remis en question. Pour l'instant, et pour prétendre à l'obtention de ces différentes subventions, il nous fallait déposer le permis de construire, chose faite.

Si, comme cela se dessine notre projet est soutenu comme il le mérite, la part de la commune se situerait aux environs de 20 % à 40%. La somme sera couverte au travers d'emprunts avec un taux significativement inférieur à 1%, ce qui est tout à fait raisonnable au regard de notre endettement. Il n'y aura donc aucun impact ni sur les taux d'imposition ni sur les autres chantiers que la commune doit mener.



Nous pourrions ainsi mener à bien ce 1er volet de réaménagement de notre centre bourg, les travaux de la place ayant vocation à être engagés dans la continuité. Les Sanssacois et Sanssacoises pourront ainsi, comme dans les communes avoisinantes, disposer d'un vrai centre bourg attractif et favorisant notre « vivre ensemble »

